

CHARTRE DES AMENDES RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-03

Infractions		Amendes		
Articles	Description	1 ^{re} Infraction	1 ^{re} Récidive	Récidive additionnelle
5.1	Arrosage de la végétation permis Obligatoire d'avoir un tuyau muni d'un <u>dispositif à fermeture automatique</u>	100\$	300\$	500\$
5.2	Arrosage pelouses/haies /arbres Permis uniquement de <u>20h à 23h</u> - Mardi, Jeudi, Samedi : Numéro civique <u>PAIR</u> - Mercredi, Vendredi, Dimanche : Numéro civique <u>IMPAIR</u>	100\$	300\$	500\$
5.2	Remplissage Piscines – Périodes permises Permis uniquement de <u>20h à 23h</u> Équipé d'un <u>dispositif anti-refoulement</u> à pression réduite	100\$	300\$	500\$
5.5	Interdiction d'arroser – Avis public Exemple : pour cause sécheresse	200\$	400\$	600\$
5.6	Jeu d'eau – Dispositif Doit être muni d'un système de déclenchement sur appel	100\$	300\$	500\$
5.7	Nouvelle pelouse – Obtenir permis gratuit Permis d'arroser pour <u>15 jours</u> suivants le début des travaux (nouvelle pelouse ou aménagement paysager). <u>À condition d'avoir un permis (gratuit), voir bureau municipal</u>	100\$	300\$	500\$
5.8	Lavage des véhicules – Restrictions Possible en tout temps À condition d'utiliser : - un seau de lavage - boyau muni d'un dispositif à fermeture automatique	100\$	300\$	500\$
5.8	Cour d'entrée, trottoirs, rue, patios, murs <u>Lavage Interdit</u> sauf du 1 ^{er} avril au 15 mai OU lors de travaux de construction ou de rénovations justifiant le nettoyage	100\$	300\$	500\$
5.8	Faire fondre la neige ou la glace <u>Arrosage Interdit</u> en tout temps	100\$	300\$	500\$
5.9	Ruissellement de l'eau <u>Interdit</u> de laisser volontairement l'eau s'écouler dans la rue ou propriétés voisines	100\$	300\$	500\$

**CHARTRE DES AMENDES
RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-03**
